Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20261109-DB_2026_44-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-44

Date de convocation : 30 octobre 2026

Date d'affichage : 10 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six,
Le 5 novembre à dix-huit heures,

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (17) : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Aurore GINOUVES, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Patrick URIEN

Procurations : /

Absents (1) : Alexandra FRAYSSE

Pass commerce et artisanat – Le salon

Rapporteur : Paul BOUSSARD

Entreprise : Le salon
Activité : Création d'un salon de coiffure
Adresse : 5 place du Champ de Foire - 29270 Carhaix-Plouguer

Montant de l'aide publique sollicitée : 5 435,14€ HT

- **30 %** des investissements matériels subventionnables d'un montant de 18 117,18 € HT **au titre du Pass commerce et artisanat**

Description du projet d'investissement :

Le projet porte sur la création d'un salon de coiffure mixte nécessitant des travaux d'aménagement intérieur et extérieur (peinture et décoration), ainsi que l'acquisition de matériel professionnel de coiffure et d'équipements informatiques indispensables au démarrage de l'activité.

Investissements matériels	Catégorie	Montant HT	Taux	Montant subvention
Enseigne	Investissements immobilier	1 807,65€	*30 %*	
Plomberie/peinture	Investissements immobilier	2 554,15€	*30%*	
Matériel professionnel	Investissement matériels, équipement	13 289,55€	*30%*	
Ordinateur portable	Investissement numérique	465,83€	*30%*	
	Total HT	**18 117,18€**		**5 435,14€**

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20261109-DB_2026_44-DE

Les membres du bureau communautaire, à l'unanimité, attribuent au titre du Pass commerce et artisanat une subvention d'un montant de 5 435,14€ soit 30% des investissements subventionnables d'un montant de 18 117,18€ HT.

Carhaix, le 5 novembre 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTÉ